

NOTES D'ALLOCUTION DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA,
PRÉSIDENT DU SÉNAT,
À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LA CONSTITUTION DE LA
POLOGNE,
AU MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS,
LE 3 MAI 2010

Votre Excellence Bogdan Borusewicz,
Honorables sénateurs et députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Dzień dobry

C'est avec beaucoup de plaisir que je souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres de la délégation parlementaire polonaise de passage à Ottawa. J'espère qu'ils ont aimé leur visite à Toronto et à Niagara-on-the-Lake.

Nous sommes particulièrement honorés de les avoir parmi nous en cette Journée de la Constitution en Pologne.

C'est à cette date que fut signée la Constitution de la Pologne en 1791. Un an plus tard, malheureusement, le pays était morcelé par des envahisseurs. La Pologne a toutefois retrouvé son indépendance en novembre 1918 et le 3 mai est resté un congé civique important, témoignant de la ténacité du peuple polonais. Les événements tragiques survenus récemment ajoutent au caractère émotif de la fête.

Comme le reste du monde, les Canadiens ont été profondément attristés et bouleversés d'apprendre l'accident dans lequel ont péri le président Lech Kaczynski, son épouse Maria et 94 autres personnes, dont des parlementaires et certains des principaux dirigeants civils et militaires de Pologne. Il y a tout juste un an, Maria Kaczynska était venue visiter certaines collectivités polonaises au Canada.

Le président Kaczynski était un homme qui, malgré les obstacles, défendait fièrement les valeurs démocratiques et les droits de la personne. Sa disparition soudaine représente une grande perte pour la Pologne et ses nombreux amis ici au Canada, notamment dans la communauté canado-polonaise.

Un jour de deuil national, ponctué d'activités commémoratives à notre Parlement, a été observé partout au Canada le 15 avril afin de permettre à tous les Canadiens de rendre hommage aux victimes de l'accident.

Le Canada tient beaucoup aux liens profonds qui l'unissent aux Polonais. Les amitiés qui se sont développées entre les Canadiens et les Polonais, et les relations plus officielles entre nos gouvernements témoignent de la solidité de ces liens.

Votre visite parmi nous est un signe de l'amitié que se portent nos deux pays. Même dans un monde où l'information voyage rapidement et semble illimitée, rien ne remplace les rencontres en personne. Les conversations que nous aurons, à caractère officiel ou non, contribueront à solidifier davantage nos liens prospères et féconds.

La Canada a toujours pensé que la coopération internationale favorise la stabilité dans le monde, d'où l'importance de prendre des engagements bilatéraux à long terme, par l'entremise d'organisations internationales. Le nombre considérable de Canadiens de descendance polonaise, qui s'établirait à plus de 800 000 selon les données du dernier recensement, dont beaucoup ont gardé contact avec la patrie de leurs ancêtres, facilitent ce genre d'engagements entre nos deux pays.

En conclusion, je répète à quel point nous sommes heureux d'accueillir la délégation parlementaire polonaise afin de célébrer l'adoption, le 3 mai 1791, de la toute première constitution en Europe. J'espère que vous apprécierez tous la réception qui aura lieu ici ce soir, au Musée canadien des civilisations, en l'honneur de nos visiteurs et pour souligner ce moment important dans l'histoire de la Pologne.